

## PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

BUREAU DE LA COMMUNICATION  
ET DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT

Gap, le 5 décembre 2018

28, Rue Saint-Arey  
05011 GAP Cedex  
[www.hautes-alpes.gouv.fr](http://www.hautes-alpes.gouv.fr)

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

Prévu par la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite ALUR, l'État et le Département ont élaboré et cosigné en 2015 un Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées pour la période 2015-2019.

**Ce plan vise à mieux accompagner les personnes défavorisées sur le territoire des Hautes-Alpes, en mobilisant un ensemble d'acteurs pour améliorer la meilleure prévention et les réponses proposées à chacun en matière d'hébergement et de logement.**

Comme chaque année, le comité responsable du plan s'est rassemblé ce mardi 4 décembre 2018 en préfecture : les services de l'État, le Département, les principales communes et la communauté d'agglomération de Gap-Tallard-Durance, les bailleurs sociaux, la CAF, les fondations d'entreprises, mais aussi les associations dont l'objet est la lutte contre les exclusions, l'insertion et le logement des personnes défavorisées. Ce fut l'occasion de dresser le bilan des actions réalisées en 2017-2018 et définir les perspectives pour 2019.

Parmi les actions mises en œuvre cette année, on peut citer par exemple :

- > une convention signée entre l'État et l'autorité judiciaire pour organiser le maintien des victimes de violences conjugales dans leur logement
- > l'amélioration des dispositifs permettant d'identifier les familles prioritaires et le besoin d'accompagnement social éventuel pour l'accès au logement
- > l'augmentation des mesures d'intermédiation locative visant à améliorer l'accès au logement pour les personnes défavorisées

Par ailleurs, les échanges avec l'ensemble des acteurs de ce Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées ont été riches et ont permis de définir les orientations pour les actions en 2019, notamment :

- > mieux mobiliser les acteurs et les outils contre l'habitat indigne ou en forte précarité énergétique
- > poursuivre la mise en place d'actions « en amont » pour assurer une prévention et un accompagnement des publics fragiles, pour éviter que leur situation ne s'aggrave et permettre de faciliter leur accès à un logement social

La préfète des Hautes-Alpes, Cécile BIGOT-DEKEYZER, a remercié l'ensemble des participants en indiquant qu'en 2019, outre la poursuite des actions entreprises et la réalisation du bilan du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2015-2019, débuteraient les travaux d'élaboration du prochain plan 2020-2025 « *qui devra prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires en matière de logement, mais aussi les évolutions sociétales pour répondre au plus près des besoins des personnes défavorisées.* »